



Mise en place : les 5 étapes clés

1

Le contrat est envoyé pour signature au Président du Conseil régional et Président du CSOEC.

2

Une fois la réception du contrat signé, ECMA crée l'espace CROEC et les droits associés au Président et à l'administrateur c'est-à-dire le Secrétaire Général.

3

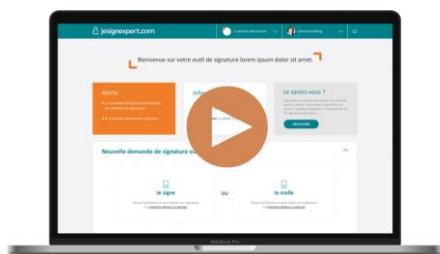
Le Président et Secrétaire général reçoivent un email de notification. Si le Président utilise déjà jesignexpert.com dans le cadre de son activité d'expert-comptable, aucune action n'est requise, il suffira de se connecter. Apparaîtra en plus des cabinets, l'espace CROEC portant le nom de la région. Dans le cas contraire, il faudra s'enregistrer. Le secrétaire général devra s'enregistrer sur la plateforme lors de sa première connexion.

4

N'oubliez pas de créditer l'espace CROEC par carte bleue. Tous les utilisateurs sont autorisés à créditer un compte.

5

Ca y est vous pouvez signer les documents dans l'espace CROEC ou encore ajouter des utilisateurs depuis l'onglet « ajouter un utilisateur ». Votre secrétaire général disposant des droits d'administrateur pourra prendre en charge la mission > [tutoriel](#)



Comment signer ?

